

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 21 avril 2026

Nombre des conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de la convocation : 17/04/2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de Saint Louis les Bitche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à Saint Louis les Bitche, sous la présidence de Madame BRUNNER FELLI Elise , Maire.

Présents : MM. Elise BRUNNER FELLI ; Julien REPIS ; ; Marilia CORRE ; Jean Pascal LUTZ ; Fanny GAPP LOUTZ ; Jacky BLEICHNER, Marcela SUVAROVA . Gabin BRUNNER. Sandy RUEBLER Jean François GOSSMANN

Absents avec excuse : Marie-Joséphine OBERHAUSER

Absent(e)s représenté(e)s par :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Marilia CORRE

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/03/2026
- Vote de Budget primitif
- Organisation du 8 mai
- Divers

Points supplémentaires à l'ordre du jour

Madame la Maire sollicite l'autorisation d'inscrire 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Projet Requalification rue de Lemberg - Avenant
- Demande de subvention - Amicale des agents territoriaux du pays de Bitche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise l'inscription les points supplémentaires à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/03/2026

Désignation des délégués auprès de la commission communale des impôts directs (ccdi)
Il fallait lire M' STOLFA et non STOFLA comme délégué suppléant.

Le procès-verbal de la séance du 24/03/2026 est adopté à l'unanimité.

Vote de Budget primitif

Le conseil municipal vote le budget primitif 2026 comme suit :

Section de fonctionnement

Budget principal

Dépenses

528 250.00€

Recettes

528 250.00€

Section d'investissement

Budget principal

Dépenses

803 762.43€

Recettes

803 762.43€

" le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur les opérations conformément à l'article L2312-2 du CGCT"

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité

Autorise le maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Vote le budget 2026 tel que présenté

Organisation du 8 mai

Madame la maire propose de déposer une gerbe devant le monument aux morts et qu'à l'issue la commémoration du 8 mai 1945, date historique marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, propose d'offrir le verre de l'amitié.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité,

Décident de l'organisation suivante :

- 10H45 RDV devant le monument aux Morts – place de l'Eglise
- Message officiel de M. Sébastien Lecornu, ministre des armées et de Mme Patricia Mirallès, ministre déléguée, chargée de la mémoire et des anciens combattants, à l'occasion des commémorations du 8 mai 1945
- 11H00 Dépôt de la Gerbe devant Monument aux Morts
- Honneur aux anciens combattants
Verre de l'amitié offert par la municipalité à la mairie

à charge de la commune des frais engagés à cette manifestation imputable sur l'article 623

Projet Regualification rue de Lemberg - Avenant

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le décret du 25 mars 2016,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire considérée en application des délibérations du conseil municipal du 12/06/2025

VU la délibération du conseil municipal du 15/06/2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 10/06/2025

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé :

Regualification de la rue de Lemberg ; 82152.85€ HT

Attributaire : Lot n°1 Voierie et aménagements :

Entreprise SARL GREBIL ZA 57620 GOETZENBRUCK

Montant : 219957.70 HT

Avenant n° 1 - montant: 82152.85€ HT

Nouveau montant du marché : 302110.55€ HT

Objet : Travaux de voierie supplémentaires suite à modification de projet

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Demande de subvention - Amicale des agents territoriaux du pays de Bitche

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction du soutien financier attribuée à l'amicale des agents territoriaux du pays de Bitche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de verser une subvention de 50 euros à l'amicale des agents territoriaux au titre de l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30

Fait et délibéré
Le 21/04/2026
La maire,
Elise BRUNNER-FELLI